



Verdun-sur-Garonne
Le 11 juin 2020

Chères Verdunoises, chers Verdunois,
Chers parents,

La seconde semaine de réouverture des écoles se passe dans de bonnes conditions d'accueil des enfants, conformément au protocole sanitaire local établi pour chaque école fin mai.

Lors de la réunion hebdomadaire de ce jour avec les Directrices, la Mairie et notre prestataire périscolaire, il a été décidé d'élargir le dispositif à une classe supplémentaire par école à compter du lundi 15 juin.

Pour ce faire, la Mairie et la fédération LEC augmenteront les heures de présence de leurs agents afin d'être en adéquation avec les protocoles sanitaires modifiés par avenants.

Les quatre critères établis initialement* restent les mêmes, avec les trois premiers critères sur de l'accueil en temps plein et le quatrième critère sur de l'accueil en temps coupé. En revanche, les Directrices ont la possibilité d'élargir la consultation, dans la limite du nombre d'enfants qui peuvent être accueillis du fait de l'ouverture de ces trois classes supplémentaires.

Nous restons donc sur la logique de la préinscription et les Directrices contactent cette fin de semaine les parents dont les enfants pourront être accueillis sur les écoles à compter du 15 juin.

Avec ces trois classes supplémentaires, la commune a atteint le niveau maximum d'accueil qui peut raisonnablement être honoré dans le respect des contraintes sanitaires dictées par l'Etat. En effet, les normes d'encadrement des élèves, de nettoyage récurrent des locaux et les capacités réduites des espaces de restauration ne permettent pas l'accueil de plus d'enfants.

En conséquence, un éventuel accueil supplémentaire d'enfants à compter du lundi 22 juin ne pourra se faire que dans le cadre d'un assouplissement significatif du protocole sanitaire national.

La Municipalité est à l'écoute des annonces gouvernementales dans l'espoir de pouvoir ouvrir plus largement les écoles à nos enfants.

Bien à vous,

- * critère 1 : enfants des professions prioritaires (liste ARS de début de confinement)
- critère 2 : enfants des personnels nécessaires au fonctionnement des écoles
- critère 3 : enfants de familles monoparentales (travail sur site)
- critère 4 : enfants dont les deux parents travaillent sur site.



Aurélie CORBINEAU
Maire de Verdun-sur-Garonne